

## Affaires intérieures

02-11-2017

Le 1er août 1936, deux semaines après le début de la guerre civile espagnole, le gouvernement français propose &ndash; dans un choix cornélien &ndash; au Royaume-Uni, à l'&rsquo;Italie, à l'&rsquo;Allemagne et à l'&rsquo;URSS, un pacte de non-intervention comportant l'&rsquo;interdiction des livraisons d'&rsquo;armes aux belligérants des deux camps. Tous acceptent l'&rsquo;embargo, mais seuls les Britanniques le respecteront. Les Italiens, les Allemands et les Soviétiques le contournent vite.

Quant aux Français, tout en se conformant à l'&rsquo;accord en façade, ils fournissent, dans une moindre mesure, les Républicains par des filières officieuses. Le Petit Parisien titre à ce propos : « La neutralité n'&rsquo;implique pas l'&rsquo;indifférence ». Comme pour la Catalogne aujourd'hui ?

Jean-Jacques  
Salomon

[jjsalomon@oomark.com](mailto:jjsalomon@oomark.com)